

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS



2020
2022



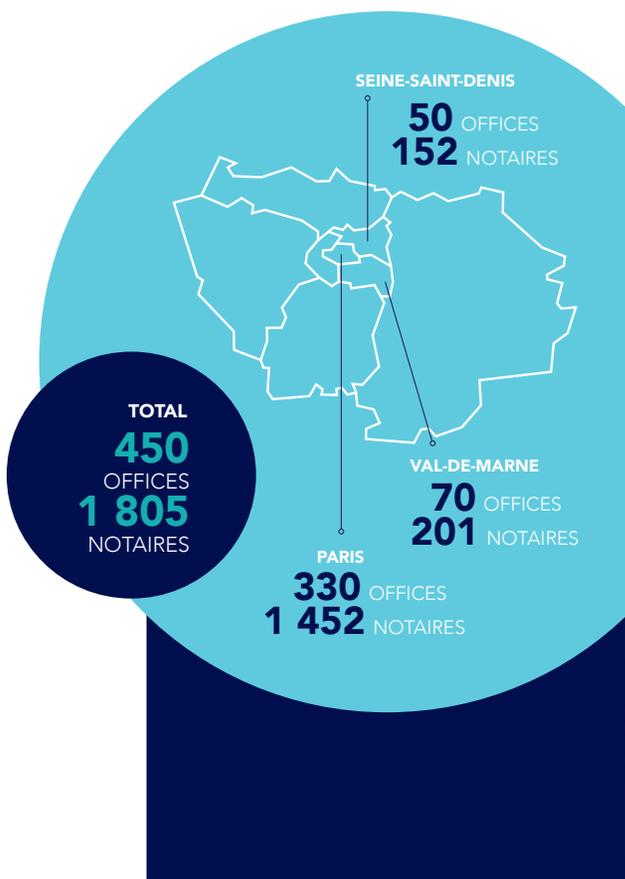
PARIS, SEINE-SAINT-DENIS, VAL-DE-MARNE

www.paris.notaires.fr

[@NotairesdeParis](https://twitter.com/NotairesdeParis)

QUELQUES CHIFFRES

DE LA COMPAGNIE DES NOTAIRES DE PARIS, DE SEINE-SAINT DENIS, ET DU VAL-DE-MARNE



450
OFFICES



6 011
COLLABORATEURS



1 805
NOTAIRES



DONT **893**
NOTAIRES
SALARIÉS



1,4 MILLIARD
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN 2020



49,5%
DE
NOTAIRES
SALARIÉS SUR
L'ENSEMBLE
DES NOTAIRES

56%
DE FEMMES
SUR 1 805
NOTAIRES

ÉDITO PRÉSIDENT

CÉDRIC BLANCHET
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE
DES NOTAIRES DE PARIS



La Chambre interdépartementale des Notaires de Paris change, comme les deux, d'instance dirigeante.

Un nouveau Bureau composé de quatre membres est en charge de l'animation, du développement et du contrôle d'une Compagnie profondément transformée à la suite de la « Loi Croissance » et marquée comme tous les secteurs d'activité par la crise de la COVID. Cette crise sera un jour surmontée. Il faudra être attentif chaque jour aux difficultés rencontrées dans nos quelques 500 offices de toutes tailles.

Mais, il faut préparer l'avenir, en accompagnant les offices dans la transformation engagée de leur système d'information et de leur organisation.

Et enfin, la Chambre répondra à l'attente de ses partenaires et des clients des offices : les assister et les sécuriser dans la construction en cours du Grand Paris, cadre de notre avenir commun.

En conclusion, un programme exaltant.



LES MEMBRES DE LA CHAMBRE 2020-2022

BUREAU DE LA CHAMBRE



CÉDRIC
BLANCHET
PRÉSIDENT



ESTELLE AMRAM
VICE-PRÉSIDENTE



MARC CAGNIART
PREMIER
VICE-PRÉSIDENT



VIVIANE
BEUZELIN
PREMIER SYNDIC



ÉRIC BAILLEUL
SYNDIC EN CHARGE
DES PLAINTES ET
DES RÉCLAMATIONS



EMILIE
DASSONVILLE
SYNDIC EN CHARGE
DES INSPECTIONS



XAVIER SOUDÉ
SYNDIC EN CHARGE
DES INSPECTIONS



PAULINE
BOURGUIGNON
RAPPORTEUR



CÉCILE
MEUNIER
SECRETÁIRE
(NA, 75)



BRUNO
GARNIER
SECRETÁIRE



SOPHIE THIBERT-
BELAMAN
TRÉSORIÈRE,
PRÉSIDENTE DU
COMITÉ MIXTE

OFFICIERS

MEMBRES DE
TROISIÈME ANNÉE

MEMBRES DEUXIÈME ANNÉE



JEAN-PHILIPPE
BRUNET



HUBERT MEUNIE



FRANCE HOANG



BRUNO
DA COSTA



CHRISTOPHE
NOTTET



NICOLE
BOKOBZA-
GRABARZ



SARAH HOLLARD



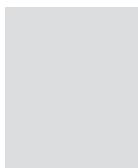
NICOLAS
PHILIPPOT



ANTOINE
BILLECOCQ



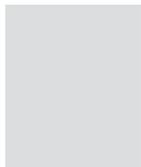
NATHALIE
FILBET-FOURNIS



MAURAD GUECHI



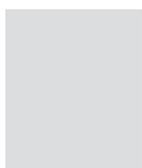
MARIE-ANNE
LE FLOCH



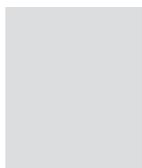
PIERRE-ALEXIS
LERAY



AGATHE
MARBAUD DE
BENIGNAN



VALÉRIE
MESNAGER



ELOÏSE
MORERA-FOLL

MEMBRES PREMIÈRE ANNÉE



CÉDRIC BLANCHET
PRÉSIDENT



MARC CAGNIART
PREMIER VICE-PRÉSIDENT



ESTELLE AMRAM
VICE-PRÉSIDENTE



VIVIANE BEUZELIN
PREMIER SYNDIC

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

CÉDRIC BLANCHET, 51 ans, est notaire associé dans un office de Paris Centre. Il est marié et père de quatre enfants.

Cédric Blanchet est depuis avril 2015 Président du CRIDON de Paris (Centre de Recherche, d'Information et de Documentation Notariales).

De 2012 à 2015, il a exercé les fonctions de Premier Syndic de la Chambre des Notaires de Paris. À ce titre, il a été en charge des questions de discipline et de déontologie au sein de la Compagnie des Notaires de Paris.

Il a en charge l'accueil des nouveaux notaires et l'accès au droit.

PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

MARC CAGNIART, 54 ans est marié et père d'une fille. Notaire associée dans un office de Paris Centre depuis 2001. Marc Cagniard a participé à plusieurs Congrès de la profession, Nantes en 2005, Strasbourg en 2015 avant d'en assurer la Présidence lors du Congrès de Bruxelles en 2019 consacré au droit international privé. Marc Cagniard parle couramment allemand et travaille avec une clientèle allemande. Marc Cagniard a été élu un première fois à la Chambre des Notaires de Paris de 2005 à 2007.

VICE-PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

ESTELLE AMRAM, 47 ans est notaire associée au sein d'un office notarial de Neuilly-sur-Marne / Noisy le Grand depuis 2011. Estelle Amram est une spécialiste des collectivités territoriales, de l'urbanisme et de la construction. Estelle Amram pratique en amateur le violoncelliste et les activités nautiques. En 2020, Estelle Amram a créé et a été élue Présidente de NotariElles (association regroupant les femmes notaires). Estelle Amram a été précédemment élue de la Chambre des Notaires de Paris de 2015 à 2018.

PREMIER SYNDIC DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

VIVIANE BEUZELIN, 58 ans, est notaire associé dans un office du 12e arrondissement de Paris, comprenant 4 notaires.

À l'occasion de sa première élection à la Chambre des Notaires de Paris, elle a été membre de la Commission en charge de l'accueil et de l'intégration des nouveaux notaires.

Elle a coordonné et animé à deux reprises les travaux de l'Université Régionale du Notariat (URN) d'Ile-de-France, réunissant 4 000 notaires et collaborateurs des offices.

En tant que Premier Syndic, elle a en charge des questions de discipline et de déontologie à la Chambre.

PROGRAMME CÉDRIC BLANCHET 2020-2020



REEMPLIR
LA MISSION
NOTARIALE DANS
LE GRAND PARIS
DE DEMAIN



Mon programme, plus précisément celui du nouveau Bureau de la Chambre, composé de Estelle AMRAM de Viviane BEUZELIN et Marc CAGNIART, **s'articule autour de 4 axes :**

UN AXE STRATÉGIQUE

CONTRIBUER À CONSTRUIRE UN
GRAND PARIS DÉSIRABLE ET SÉCURISÉ
POUR SES RÉSIDENTS COMME POUR
SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Nous allons apporter toute notre contribution à ce chantier du siècle. Évidemment, nous le ferons en lien avec tous les notaires du Grand Paris et avec les professionnels de l'immobilier avec lesquels nous coordonnons nos réflexions et actions. **La manifestation des 28 et 29 septembre prochain « les 24 heures du Grand Paris »** organisée avec la Tribune et le Club des acteurs du Grand Paris témoignera devant de prestigieux acteurs publics et privés, de notre connaissance intime des souhaits mais aussi des difficultés de nos différentes catégories de clients. L'objectif est de permettre une meilleure compétitivité et une meilleure désirabilité du Grand Paris. Il en est ainsi pour ce qui concerne le secteur déterminant du logement, mais aussi celui de la sécurité juridique de la population, et des relations entre générations.

Tel est aussi l'objectif du **Congrès des Notaires de Paris** que nous accueillons les 8, 9 et 10 octobre prochains sur le thème fondamental de la protection ou du **groupe de travail** constitué pour faire des propositions notariales d'amélioration de **l'accès au logement dans le Grand Paris**.

UN AXE MÉTIER

SIMPLIFIER ET MODERNISER
LA RELATION ENTRE LA CLIENTÈLE
ET LES NOTAIRES

Nous sommes en permanence confrontés à la complexité et à l'instabilité de la législation dans tous les domaines où nous intervenons, avec régulièrement des responsabilités ou missions nouvelles. C'est à nous qu'il incombe de **permettre une application fluide, rapide, et efficace de textes de plus en plus difficiles, sans oublier notre objectif fondamental : la sécurité**. Il faut pour cela faire preuve d'imagination et d'initiatives dans ces domaines. Au-delà, notre ambition est de favoriser l'accès aux droits de nos clients, et pour cela de les mettre en situation d'accompagner le notaire dans l'instruction de leur dossier. Nous devons à cet égard nous réinventer, innover y compris dans notre vocabulaire, dans nos formules d'actes.

UN AXE TECHNOLOGIQUE

ADAPTER NOS OUTILS DE TRAVAIL
À L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES
ET DES PRATIQUES

C'est un des points forts du notariat, reconnu par tous. Raison de plus pour forcer l'allure. Le temps de l'office traditionnel est révolu. Celui de ce que nous appelons « **l'office augmenté** » s'imposera bientôt. La crise du COVID a accéléré les innovations que nous entreprenons depuis plusieurs années avec un passage temporaire à **la signature à distance**, et un recul de la présence physique des clients dans nos offices pour les rendez-vous de préparation de signature de dossiers. **Le télétravail** se développe dans le notariat comme ailleurs. Nous nous sommes préparés. Nous avons démontré avec nos outils notre capacité à constituer et diffuser une documentation numérique, ainsi qu'à en conserver l'intégrité, l'exhaustivité et à la restituer à la demande.

L'intelligence artificielle et la blockchain nous ont ouvert de nouveaux horizons que nous avons commencé à défricher. Nous concrétiserons nos chantiers de gestion des data rooms et d'avis de valeur.

UN AXE PROFESSIONNEL

CONSTRUIRE UNE NOUVELLE
COHÉSION POUR LE NOTARIAT DU
GRAND PARIS ALORS QUE LE NOMBRE
DE NOTAIRES ET OFFICES A DOUBLÉ
DEPUIS 5 ANS ET QUE L'ÉVOLUTION
DE LA DEMANDE DE LA CLIENTÈLE
POUSSE À DES PARTENARIATS
ENTRE OFFICES POUR OBTENIR UNE
MEILLEURE STRUCTURATION

La libéralisation de l'accès à la profession a transformé de manière considérable notre profession comme notre pratique. Mais les notaires ne sont pas des avocats et ils doivent à l'État comme à la clientèle une obligation de service et de résultat dans un contexte où la sécurité et l'efficacité juridiques sont plus nécessaires que jamais.

Profession de service public, le notariat doit concilier une discipline professionnelle stricte et une liberté d'initiative des notaires.

Notre réponse, c'est davantage d'accompagnement de nos confrères au sein d'une compagnie de plus en plus nombreuse et diversifiée. La condition du succès, c'est à la fois l'adhésion au changement et **l'engagement des notaires dans l'innovation**. Pour cela, il faut une information qui circule de plus en plus, un partage d'expériences et de bonnes pratiques, une évaluation des résultats de plus en plus rapide, et une aide à la résolution de difficultés qu'il nous faut prévenir au maximum.

Cette tension entre la libéralisation et la régulation est particulière au notariat. Son acuité est aussi particulière à la métropole du Grand Paris, en raison de la diversité de la clientèle. Mais le dynamisme du notariat du Grand Paris permettra de lever ces difficultés.



LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS



PARIS, SEINE-SAINT-DENIS, VAL-DE-MARNE

UNE COMPÉTENCE ET UNE EXPÉRIENCE SINGULIÈRES AU CŒUR DU GRAND PARIS

Partenaires des projets de développement économique et social de la Région d'Ile-de-France, les offices notariaux de la Compagnie de Paris proposent une offre de services adaptés aux besoins des entreprises, des particuliers et des collectivités de la première Région métropole d'Europe continentale. Ils mettent en œuvre un service public de la confiance qui se développe chaque année. Plus de 1 800 notaires exercent aujourd'hui dans la première Compagnie de Notaires de France, au sein de 450 offices. Avec plus de 6 000 collaborateurs, les notaires de la Compagnie ont acquis un savoir-faire reconnu dans le traitement d'investissements et de montages immobiliers complexes, dans les domaines du droit de l'urbanisme, des affaires, de la propriété intellectuelle, du droit international privé, de la gestion patrimoniale ou de la médiation. Et aussi dans la gestion des dossiers des 3 millions de clients qui chaque année frappent à la porte de nos offices.